

Académie d'Aix-Marseille  
Proposition de loi du Collège Jean Giono Orange  
Circonscription de Mme. Marie-France Lorho

27° Parlement des enfants

Proposition de loi

## **Visant à Promouvoir l'égalité femme/homme à travers le sport**

Présentée par  
Les élèves de 6°2 du Collège Jean Giono – Orange



## **Exposé des motifs**

Mesdames, Messieurs

2/3

De nos jours la société française s'efforce d'atténuer les différences de traitement entre les femmes et les hommes, mais il reste encore à faire. En effet, sur de nombreux sujets, les femmes sont moins visibles et considérées (salaire, carrière...). Partant de ce constat, nous avons réfléchi et sélectionné quatre articles de loi qui amélioreraient le traitement égalitaire, légitime et naturel.

Selon nos recherches, nous avons constaté que seulement 4.8% des heures de retransmissions sportives sont affectées aux femmes contre 74% pour les hommes. Notre 1<sup>er</sup> article de loi obligerait les organisateurs de tournois à mettre autant en valeur les compétitions féminines que masculines. Par exemple la finale dame de Roland Garros pourrait se jouer le dimanche une année sur deux.

En regardant des matchs à la télévision, nous avons pu observer que les arbitres des rencontres, qu'elles soient masculines ou féminines, étaient majoritairement des hommes. Or nous aimerions que les femmes puissent arbitrer des matches masculins.

Certaines fédérations sportives, comme par exemple le biathlon propose des compétitions de relais mixtes, nous aimerions que cela se développe davantage dans d'autres sports et que cela soit diffusé afin de valoriser les femmes.

Enfin, nous avons constaté des écarts très importants dans la grille salariale des sportifs de haut niveau, véritable injustice qui nous paraît devoir être rétablie, pour davantage motiver les femmes à faire de leur passion sportive leur métier.

Nous sommes des élèves d'une classe de section sportive rugby dans laquelle nous avons une équipe féminine et une équipe masculine et nous espérons proposer des idées utiles pour une noble cause.



#### Article 1<sup>er</sup>

**3/3** Pour certaines compétitions sportives les finales femmes doivent pouvoir avoir lieu le dimanche au même titre que celles des hommes ou alterner une année sur deux.

#### Article 2

Il doit y avoir une arbitre femme pour les compétitions sportives masculines. Les arbitres femmes de jeux collectifs doivent pouvoir arbitrer la même catégorie de match.

#### Article 3

Les fédérations sportives doivent créer des compétitions d'équipes mixtes lorsque cela est possible.

#### Article 4

Un sportif de haut niveau, homme ou femme, doit pouvoir bénéficier de la même grille de salaire notamment en créant le statut professionnel pour les femmes.